

Programme de l'école maternelle Document d'accompagnement pour la mise en œuvre

DSDEN 91- Mission Ecole maternelle

Document n°7

L'évaluation à l'école maternelle :

- Lecture sélective du programme
- Principes de mise en œuvre

« L'école maternelle s'appuie sur un principe fondamental : **tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser**. En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école maternelle l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir et de penser dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà. »
Programme de l'école maternelle- B.O du 26 mars 2015

La mise en place d'un carnet de suivi des apprentissages à l'école maternelle s'inscrit dans l'optique de la construction de l'estime de soi en favorisant la prise de conscience des progrès et des réussites de chaque enfant. Cet outil ne donne pas lieu à des jugements ni à des appréciations négatives ; en ce sens il conduit à un changement dans les pratiques habituelles.

Le programme de l'école maternelle engage à donner de la valeur aux savoirs conquis par l'enfant, à encourager ses efforts d'apprentissage pour lui permettre de progresser. Pour cela l'enseignant doit user de l'évaluation formative pour mieux préparer les enfants à l'évaluation sommative qui se déroulera plus tard. Cette modalité renforce la confiance soi en mettant en lumière les micro-progrès et répond pleinement à la mise en œuvre des trois actions clés pour l'enfant à l'école maternelle selon Viviane Bouysse, IGEN : **AGIR, REUSSIR, COMPRENDRE**.

1. Principes au regard du programme

Une école qui s'adapte aux jeunes enfants

L'enfant qui entre pour la première fois à l'école maternelle possède déjà des savoir-faire, des connaissances et des représentations du monde ; dans sa famille et dans les divers lieux d'accueil qu'il a fréquentés, il a développé des habitudes, réalisé des expériences et des apprentissages que l'école prend en compte.

Tenir compte des savoirs et des savoir-faire de l'enfant acquis avant d'entrer à l'école

Une école qui accompagne les transitions vécues par les enfants

Elle travaille en concertation avec l'école élémentaire, plus particulièrement avec le cycle 2, pour mettre en œuvre une véritable continuité des apprentissages, un suivi individuel des enfants. Elle s'appuie sur le Rased (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) pour comprendre des comportements ou une absence de progrès, et mieux aider les enfants dans ces situations.

Assurer un suivi des apprentissages jusqu'au cycle 2

Une école qui tient compte du développement de l'enfant

Sur toute la durée de l'école maternelle, les progrès de la socialisation, du langage, de la motricité et des capacités cognitives liés à la maturation ainsi qu'aux stimulations des situations scolaires sont considérables et se réalisent selon des rythmes très variables.

Respecter le développement de l'enfant et son rythme d'apprentissage

Une école qui pratique une évaluation positive

L'évaluation constitue un outil de régulation dans l'activité professionnelle des enseignants ; elle n'est pas un instrument de prédiction ni de sélection. Elle repose sur une observation attentive et une interprétation de ce que chaque enfant dit ou fait. Chaque enseignant s'attache à mettre en valeur, au-delà du résultat obtenu, le cheminement de l'enfant et les progrès qu'il fait par rapport à lui-même. Il permet à chacun d'identifier ses réussites, d'en garder des traces, de percevoir leur évolution. Il est attentif à ce que l'enfant peut faire seul, avec son soutien (ce que l'enfant réalise alors anticipe souvent sur ce qu'il fera seul dans un avenir proche) ou avec celui des autres enfants. Il tient compte des différences d'âge et de maturité au sein d'une même classe.

Adaptée aux spécificités de l'école maternelle, l'évaluation est mise en œuvre selon des modalités définies au sein de l'école. Les enseignants rendent explicites pour les parents les démarches, les attendus et les modalités d'évaluation propres à l'école maternelle.

Constituer un outil de régulation pour l'enseignant, de mise en valeur pour l'enfant, de dialogue avec les parents

Apprendre ensemble et vivre ensemble Comprendre la fonction de l'école

L'école maternelle est le lieu où l'enfant se familiarise progressivement avec une manière d'apprendre spécifique ; celle-ci s'appuie sur des activités, des expériences à sa portée, mais suppose qu'il en tire des connaissances ou des savoir-faire avec l'aide des autres enfants et de l'enseignant. Le langage, dans la diversité de ses usages, a une place importante dans ce processus. L'enfant apprend en même temps à entrer dans un rythme collectif (faire quelque chose ou être attentif en même temps que les autres, prendre en compte des consignes collectives) qui l'oblige à renoncer à ses désirs immédiats. L'école maternelle initie ainsi la construction progressive d'une posture d'élève.

L'enseignant rend lisibles les exigences de la situation scolaire par des mises en situations et des explications qui permettent aux enfants – et à leurs parents - de les identifier et de se les approprier. Il incite à coopérer, à s'engager dans l'effort, à persévérer grâce à ses encouragements et à l'aide des pairs. Il encourage à développer des essais personnels, prendre des initiatives, apprendre progressivement à faire des choix.

Il aide à identifier les objets sur lesquels portent les apprentissages, fait acquérir des habitudes de travail qui vont évoluer au fil du temps et que les enfants pourront transférer. Pour ce faire, il s'attache à faire percevoir la continuité entre les situations d'apprentissage, les liens entre les différentes séances. Pour stabiliser les premiers repères, il utilise des procédés identiques dans ses manières de questionner le groupe, de faire expliciter par les enfants l'activité qui va être la leur, d'amener à reformuler ce qui a été dit, de produire eux-mêmes des explications pour d'autres à propos d'une tâche déjà vécue.

L'enseignant exerce les enfants à l'identification des différentes étapes de l'apprentissage en utilisant des termes adaptés à leur âge. Il les aide à se représenter ce qu'ils vont devoir faire, avec quels outils et selon quels procédés. Il définit des critères de réussite pour que chacun puisse situer le chemin qu'il a réalisé et perçoive les progrès qu'il doit encore effectuer.

Fonder l'évaluation sur l'observation en situation

Donner au langage sa place dans le processus d'évaluation

Faire entrer l'enfant dans une dynamique de progrès des apprentissages

2. Principes de mise en œuvre

Le suivi des apprentissages et la communication autour des progrès des élèves passent par deux outils :

- Un carnet de suivi des apprentissages renseigné tout au long du cycle 1
- Une synthèse des acquis de l'élève établie à la fin de la dernière année du cycle 1

« Adaptée aux spécificités de l'école maternelle, l'évaluation est mise en œuvre selon des modalités définies au sein de l'école. Les enseignants rendent explicites pour les parents les démarches, les attendus et les modalités d'évaluation propres à l'école maternelle. »

La mise en place du carnet de suivi implique de consigner prioritairement les réussites afin de montrer les progrès. Comme tout enseignant, celui de l'école maternelle évalue régulièrement ses élèves mais au regard de l'âge des enfants, une grande souplesse est nécessaire dans la mise en œuvre afin de permettre aux enseignants d'adapter leurs pratiques. L'évaluation des apprentissages à l'école maternelle est mise en œuvre selon des modalités définies en conseil de cycle.

Le carnet de suivi des apprentissages rend visible les progrès des élèves au fil de chaque année du cycle 1 ; il prendra la forme souhaitée par l'équipe. La réflexion en équipe est nécessaire pour :

- le concevoir,
- le mettre en œuvre
- suivre le parcours de chaque élève.

Le carnet de suivi des apprentissages à l'école maternelle est un outil au service de la construction du rapport au savoir de l'enfant et du rapport à l'école de ses parents. C'est un outil à co-construire par l'instauration d'un dialogue régulier.

Directeur	Enseignant	Enfant	Parent
<p>Impulser au sein de l'équipe la réflexion sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les programmations en incluant les dimensions de répartition des domaines et complexification des notions des 2/4 ans aux 4/6 ans, • l'identification des besoins des enfants, indicateur du projet d'école, • la réflexion sur l'évaluation positive <p>Favoriser la mise en œuvre d'actions au service de la relation école parents</p>	<p>Elaborer les programmations en équipe pour favoriser la cohérence des apprentissages sur le cycle</p> <p>Rendre compte régulièrement des progrès des enfants à leurs parents</p>	<p>Prendre conscience au fil de l'année de mes progrès</p> <p>Développer le sentiment de fierté et prendre confiance dans son pouvoir d'agir et de comprendre le monde</p> <p>Développer son désir d'apprendre et de réussir (<i>J'ose...</i>)</p>	<p>Prendre conscience des progrès de son enfant</p> <p>Développer un dialogue régulier avec son enfant et avec l'école pour construire le rapport à l'école et favoriser la motivation de son enfant à apprendre</p>
	<p>Evaluation formative : outil important pour l'enseignant pour enseigner et adapter son enseignement.</p> <p><i>« L'évaluation formative fait partie intégrante de l'instruction pour informer et guider les enseignants de telle sorte qu'ils prennent de bonnes décisions. »</i></p>	<p>Evaluation formatrice : outil important pour l'élève ; pour lui permettre de prendre conscience de ses progrès.</p> <p><i>« L'évaluation formatrice est de l'autoévaluation formative, qui implique les apprenants dans le processus d'évaluation formative, en les amenant à s'approprier les critères d'évaluation »</i></p>	

« L'évaluation constitue un outil de régulation dans l'activité professionnelle des enseignants ; elle n'est pas un instrument de prédiction ni de sélection ».

L'évaluation positive nécessite la mise en place d'une réflexion d'équipe pour déterminer l'outil le plus efficace pour rendre compte de façon lisible des progrès tout au long du parcours de l'enfant au sein de chacune des trois années du cycle 1.

Deux questions se posent :

- Tous les attendus du programme pourront-ils figurer dans le carnet de suivi des apprentissages ?
- Comment concevoir et mettre en œuvre cet outil ? Trois conceptions possibles : un outil par section, par tranche 2-4ans/4-6ans ou par cycle ? Quel que soit le choix opéré par l'équipe d'école, le carnet de suivi doit montrer l'ensemble du parcours à l'école maternelle.

L'évaluation positive est personnalisée. Cette personnalisation renvoie à la singularité de chaque enfant ; en ce sens aucun cahier ne sera identique. Seule exigence : ne pas porter de jugements ou appréciations négatives.

Quelques principes

- L'évaluation est conçue comme permettant de réguler les enseignements, de manière dynamique et positive.
- Le temps d'évaluation ne doit pas amputer celui d'enseignement.
- Le suivi des acquis doit permettre d'objectiver les progrès réalisés par chaque enfant, de donner à voir ses réussites. Il convient de penser des critères, des observables raisonnables et pertinents (des indicateurs de progrès).
- Il doit aussi donner les moyens d'identifier des points d'alerte et de repérer des difficultés spécifiques, sans bien-sûr établir de « diagnostic. »

Rendre compte des progrès : comment ?

- en observant attentivement chaque enfant
- en interprétant ce que chaque enfant dit et fait,
- en valorisant le résultat atteint, le cheminement de l'enfant, les progrès accomplis par rapport à lui.

L'enseignant veillera à ne pas générer de « norme précoce » pour s'attacher autant aux procédures et processus que l'enfant met en œuvre dans ses apprentissages qu'à l'appréciation des résultats de son action.

Observer : comment ?

L'observation est inhérente au métier d'enseignant et en particulier à la régulation de l'acte pédagogique. Elle se déroule au quotidien afin de relever les progrès de chaque enfant et les prendre en compte. Cette observation a lieu dans deux types de situations :

- l'observation en situation informelle (les espaces jeux lors de l'accueil ou des temps de jeux libres)
- l'observation au fil de la classe (en situation structurée collective et/ou situation différenciée selon les besoins).

Pour assurer le suivi de l'enfant : deux dimensions à articuler

Le suivi des progrès au quotidien

Les enseignants peuvent relever, au fil des jours, les faits notables qui surviennent pour chaque élève ; la révision régulière des prises de note (outil professionnel de l'enseignant) conduit à constater les progrès, les stagnations, voire les régressions.

Pour garder trace du parcours d'apprentissage de chaque élève et valoriser aux yeux de l'enfant et de ses parents, les enseignants collectent des productions, des témoignages de réussites sous forme de photographies prises au cours d'activités, de dessins, d'écrits, d'enregistrements, etc...

L'enseignant choisit celles qui sont significatives d'un fait notable pour les insérer dans la partie « enfant » du carnet de suivi des apprentissages. Ce témoignage de réussite est commenté ; le domaine concerné doit être lisible.

Le carnet de suivi des apprentissages

Il appartient aux enseignants de déterminer le format du carnet de suivi des apprentissages et de l'expliquer auprès des enfants et des parents d'élèves. Le format pour les 2-4 ans, témoignant de façon chronologique des traces de l'enfant est privilégié. Il est progressivement structuré en domaines d'apprentissage.

Communiquer : Le carnet de suivi des apprentissages est communiqué aux parents ou au responsable légal selon une fréquence adaptée à l'âge de l'enfant et à minima 2 fois par an. La transmission de ce carnet de suivi des apprentissages est l'occasion d'instaurer un dialogue qui permettra de valoriser les efforts, les essais, les réussites. L'enseignant sera particulièrement attentif aux modalités de transmission de ce carnet aux familles peu familières de l'écrit.

Quelques conseils pour élaborer et mettre en œuvre un carnet de suivi des apprentissages

- Elaboré et utilisé par l'ensemble de l'équipe, il doit mettre en relief la cohérence des apprentissages et la continuité des progrès. Les choix sont faits à partir des programmations de cycle et l'ensemble des réussites est consigné dans le carnet de suivi.
- Le support doit être évolutif pour permettre à tout moment un ajout de traces témoignant de progrès. Une organisation à partir d'un classeur, d'un portfolio ou ayant une reliure temporaire semble préférable.
- Les traces présentent des formes variées : commentaires d'observations, photos, écrits, dessins, dictées à l'adulte, supports numériques (audio et/ou vidéo)...Elles renseigneront sur :
 - le prénom de l'élève
 - le domaine et sous-domaine
 - la consigne ou le contexte de réalisation
 - la date de réussite

Les épreuves permettant le repérage des Troubles Spécifiques des Apprentissages ou celles préconisées dans le document d'aide à l'évaluation des acquis en fin d'école maternelle sur Eduscol peuvent servir de points de repères sur la scolarité en maternelle.

Le carnet de suivi des apprentissages est à distinguer des outils de l'enseignant (grilles d'observation, ...) ou des outils des élèves qui peuvent aussi présenter des traces des progrès et des réussites. Les outils tels que cahier de vie, cahier d'apprentissages, cahier d'écrivain, de littérature, de comptines et poésies, d'expériences, classeur des savoirs doivent nécessairement faire l'objet d'une consultation régulière par les parents.

L'attestation de fin de cycle 1 représente la synthèse des acquisitions au regard des attendus de fin d'école maternelle ; elle prend appui sur ce qui est consigné dans le carnet de réussites.

De la consultation régulière des outils des élèves au carnet de suivi des progrès des apprentissages : une démarche pédagogique à construire		
Donner à voir régulièrement le classeur des savoirs de la classe ou tout autre objet de type livre du projet, cahier de la marotte, CD des comptines etc...	Donner à voir régulièrement un des outils individuels montrant les productions des enfants	Rendre compte des progrès de chaque enfant en instaurant des rencontres régulières avec leurs parents
Périodicité quotidienne ou bihebdomadaire de la PS à la GS	Périodicité progressive de 1 à 3 fois par période selon les sections	De 2 à 3 fois par an

